

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

BULLETIN

L'acte d'accusation

Le *Matin* a publié l'acte d'accusation d'Arton et de ses complices ! C'est cinq cents francs que notre confrère va payer son indiscrétion, sans compter la rémunération du garçon de bureau qui a soustrait pour lui, le papier. Avons-nous trouvé, à la lecture de ce document, un intérêt qui vaille tant d'argent ? Il serait peut-être exagéré de le prétendre.

L'acte commence par un mystère : il établit péremptoirement que les renseignements contenus dans les carnets d'Arton ne sont pas complets, puisque à l'agenda de 1888 il manque plusieurs feuillets. Or, cet agenda renfermait les initiales des parlementaires et des journalistes à qui Arton avait remis les fonds ; si certaines pages ont été arrachées, c'est donc qu'il voulait anéantir la trace de certains versements et innocenter certaines personnes. Quelles sont ces personnes ? des amis personnels ? Des femmes du monde avec lesquelles Arton aurait trompé sa maîtresse, cette Mme Renez qui est comme la référence des accusations d'Arton, et qui était reçue à bras ouvert par la famille Naquet ? Des parlementaires de droite, de gauche ou du centre ? Le plus profond silence plane sur ce point dans le document du parquet, et je doute que les débats le mettent en meilleur jour.

Mais, dira-t-on, il est bien simple de savoir si Arton dissimule quelques versements ! On sait ce qu'il a touché ; on sait ce qu'ont touché ses co-accusés ! Il n'y a qu'à tirer la différence.

C'est exact, et on arrive au joli chiffre de 1,050,663 fr. 50.

Voilà donc un million dont on ne retrouve pas trace dans les calepins d'Arton. Alors, à quoi lon le procès en cours ? Pourquoi à ceux-ci, plutôt que ceux-là ? Comment se fait-il que l'on n'ait pas interrogé Arton sur l'emploi de la totalité des sommes qu'il reconnaît avoir reçues ?

Est-ce qu'il les a dissipées pour ses propres besoins ? La chose est possible, mais encore aurait-il fallu le dire — et l'établir. Le juge d'instruction et le parquet auraient dû comprendre que la lessive dure depuis trop longtemps et qu'elle devait finir cette fois. On a prétendu qu'il y avait 104 parlementaires corrompus ; une quinzaine environ a passé sur la sellette. Comment empêchera-t-on les clameurs intéressées d'une certaine presse, si on n'explique pas l'usage qui a été fait de toute la somme ?

Si les bons républicains sont fâchés de voir un homme comme Henry Maret traîné devant les magistrats de son pays sous une accusation où sombre l'honneur, ils peuvent se consoler en pensant que M. Maret est une exception et que, d'une manière générale, ce sont les boulangistes qui écument. Naquet, Laisant, Saint-Martin, Planteau, Rigaud, Richard... Il était inévitable que les corrompus appartenissent surtout à ce parti de dévoyés et de risquetout, qui se ruait à la curée, derrière le cheval noir que montait Boulanger.

Et c'est le moment que choisit M. Dérour-

lède pour célébrer son général sous les traits de Lazare Hoche ! aux tirades de la scène, répondront celles du palais de justice.

C. R.

LA DISSOLUTION

Il ne faut pas traiter la dissolution avec dédain, a dit M. Barthou dans son discours de Bayonne. M. Jules Roche est un chaud partisan de la dissolution, et le *Figaro* la préconise depuis longtemps comme le meilleur moyen de gouvernement.

Les députés seront sages, pense-t-on, quand ils seront menacés d'être renvoyés une fois ou deux par an devant leurs électeurs.

Je m'entretenais, hier soir, de cette question avec un socialiste. J'espérais l'entendre maugréer contre le *Figaro*, contre Jules Roche et le ministère ; mais je fus bien surpris quand il s'écria avec enthousiasme :

— La dissolution, il n'y a que ça de vrai ! Je suis absolument partisan de la dissolution à tir continu. Il faudrait dissoudre la Chambre des députés au moins une fois par an, et plus souvent si c'était possible.

— Mais...
— Je vous dis qu'il faut dissoudre la Chambre des députés plus souvent et plus vite que ça, vous entendez !

— Mais encore, vos raisons ?

— Mes raisons, les voici : Dans une circonscription que je connais bien, deux candidats fort riches vont être aux prises l'an prochain. Admettons que le grand éleveur qui dépense des centaines de mille francs pour avoir de bons chevaux de course ait pour concurrent un chocolatier bien connu. J'ignore si le chocolat sera mieux accueilli que les chevaux de course, mais je sais bien que les deux concurrents dépenseront chacun la forte somme dans la circonscription.

Les électeurs pauvres en bénéficieront, et dans beaucoup de familles, on achètera du pain pendant six mois avec l'argent des candidats. Supposez que les élections aient lieu tous les six mois et vous verrez les riches ambitieux soulager et même secourir les pauvres électeurs et leurs familles. Par ce moyen, les fortunes finiront peut-être par se niveler.

— Mais si les élections avaient lieu tous les six mois, les candidats ne jetteraient pas ainsi l'argent aux électeurs.

— Tant mieux ! Les socialistes comme moi, les gens instruits mais pauvres pourront devenir députés ; aujourd'hui, ils ne peuvent guère espérer être élus, car ils n'ont pas quelques billets de mille francs à dépenser tous les quatre ans.

Mon interlocuteur est évidemment un peu fantaisiste ; cependant ses raisons ne sont pas complètement fausses.

Mais j'y songe. Si les socialistes sont aussi amateurs de dissolution, les républicains feraient bien de réfléchir avant d'employer ce moyen extrême qui mécontenterait peut-être les députés et leurs électeurs.

J. D.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Lebon au Sénégal

Avant de partir, M. André Lebon a signé une circulaire qui va être adressée aux gouverneurs de toutes nos colonies, pour les prier de vouloir bien répondre aux demandes de renseignements qui leur seraient faites, soit directement par les commerçants

français, soit par l'entremise des ministères du commerce ou des colonies, sur les produits et les conditions du commerce dans leurs colonies respectives, ainsi que sur les personnes mêmes avec qui nos commerçants voudraient entrer en relations.

M. Casimir-Périer

Le *Courrier du Soir* publie la note suivante :

De Nogent-sur-Seine on nous confirme que M. Casimir-Périer se présentera dans cette ville, contre M. Bachimont, par qui il fut remplacé à la Chambre après son élection à la présidence de la République.

Instruction publique

BOURSES DES PHARMACIENS DE 1^{re} CLASSE
Un arrêté du ministre de l'instruction publique a fixé au 25 octobre la date de l'ouverture d'un concours pour l'obtention des bourses de pharmacien de 1^{re} classe.

Ce concours aura lieu au siège des écoles supérieures de pharmacie et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Crédits pour Madagascar

Le ministre des colonies déposera, paraît-il à la rentrée sur le bureau de la Chambre, une demande de crédit supplémentaire pour Madagascar s'élevant à 19 millions.

La préfecture de police

S'il faut en croire le *Gaulois*, M. Demagny, conseiller d'Etat, qui fut directeur du cabinet et du personnel au ministère de l'intérieur sous M. Constans, a été appelé du Calvados à Paris par dépêche, et on lui a offert la succession de M. Lépine à la préfecture de police. Tout en se déclarant très flatté de cette offre, M. Demagny a cru devoir la décliner.

Manifestation démocratique

Une grande manifestation démocratique organisée par l'Association républicaine de Châlons, a lieu dans cette ville aujourd'hui et demain.

Au Marché Couvert, banquet offert à M. Léon Bourgeois, député de la Marne. A ce banquet, l'ancien président du conseil prononcera un grand discours politique.

Mouvement Diplomatique

Le gouvernement espagnol a donné son agrément au choix de M. Patenôtre pour l'ambassade de France à Madrid. C'est la dernière réponse qu'on attendait pour pouvoir publier le mouvement diplomatique que nous avons fait connaître. Ce mouvement va donc être promulgué au *Journal officiel*.

M. Lozé doit aller prochainement présenter ses lettres de rappel à Vienne.

La commission du Budget

Le ministre de la marine a été entendu par la commission du budget, sur les divers chapitres de son département. Il s'est expliqué sur le personnel de son administration et a réclamé divers relèvements.

La commission a poursuivi ensuite l'examen du budget des colonies.

Aujourd'hui elle commence l'examen du budget de la guerre.

M. Krantz, rapporteur général, disait aujourd'hui dans les couloirs, estimer que la discussion générale pourrait commencer vers le 8 ou 10 novembre.

Le roi de Siam hôte du Tsar

Le roi de Siam, accompagné du prince héritier de Siam, est arrivé à Darmstadt. Il a été reçu à la gare par le tsar et le grand-

duc de Hesse. Après avoir échangé les salutations les plus cordiales, les souverains se sont rendus dans une voiture ouverte, au nouveau palais.

On attache une certaine importance à cette entrevue, en raison des relations cordiales qui existent entre Chulalong-Korn et Nicolas II depuis le voyage de ce dernier à Bangkok, quand il n'était encore que Tsarewitch et aussi parce qu'en quittant Darmstadt, le roi de Siam se rendra de nouveau directement à Paris.

Un député giflé

M. Jumel, des Landes, se rendait il y a quelques jours à la gare de Ygos, lorsque chemin faisant, il rencontra un attelage conduit par M. Taxis de Labrit. Celui-ci n'ayant pas voulu se dérouter pour livrer passage à M. Jumel, des coups furent échangés.

Les Socialistes Allemands

On écrit de Hambourg :
Au Congrès, M. Bebel a prononcé un discours pour recommander l'union.

Il dit, en passant, qu'il ne faut pas toujours considérer les candidats socialistes comme des canailles et que si les socialistes arrivaient au pouvoir, beaucoup d'entre eux deviendraient bourgeois (*sic*).

M. Stolten, au milieu du tapage, dépose une motion ayant pour but la suppression de la fête internationale du 1^{er} mai. Il déclare que cette démonstration ne soulève que l'indifférence et qu'elle est inutile. Les bourgeois, dit-il, s'en moquent et le résultat de cette fête est de diminuer d'un jour le salaire des ouvriers.

A ces mots éclate un tumulte indescriptible ; on interpelle l'orateur, on le hue, on crie « à la trahison ! » Les délégués crient qu'il n'oseront pas rentrer chez eux si la motion est votée.

Le tapage est tel, que M. Stolten, épouvanté, renonce à sa proposition et l'assemblée décide qu'on continuera à fêter le 1^{er} mai.

Les désertions en Italie

On lit dans l'*Italie* :
Sur 891,153 conscrits inscrits cette année sur les registres de l'armée, 23,807 ont été déclarés réfractaires, c'est-à-dire 6 0/0. C'est dans les provinces maritimes ou de la frontière, que se trouve le plus grand nombre de réfractaires.

Le dîner de la Diffa

Les ministres du commerce, des finances, de l'instruction publique ont assisté hier soir au dîner de la Diffa, offert au résident général de France en Tunisie. Le dîner réunissait trente-quatre convives, parmi lesquels MM. Leveillé, député, Levasseur, Gaston Boissier, de l'institut, Regnault, chef de cabinet de M. Hanotaux ; Roy, secrétaire général du gouvernement tunisien ; Grandeau et Chandez, directeur au ministère du commerce ; Vivien, secrétaire général de la presse coloniale, etc., etc.

Au dessert, le résident général a prononcé une courte allocution dans laquelle il a rappelé l'intérêt spécial que présente la Tunisie, qui sera pour longtemps encore le champ d'essai de la colonisation française.

Des toast ont ensuite été portés par M. Henry Boncher à M. Gaston Boissier, par M. Gaston Boissier au résident général, et par M. Rambaud à la Tunisie et à son résident.

L'assassinat de l'abbé Ménéard

C'est le docteur Paul Garnier, médecin aliéniste, qui a été commis pour examiner l'état mental de la femme Pépé.

La situation de l'abbé Ménard continue à être aussi satisfaisante que possible.

D'après un premier examen sommaire du médecin, Léontine Pépé paraît avoir agi dans un accès d'aliénation mentale; il ne semble pas y avoir eu de sa part tentative de chantage.

Petites nouvelles

L'*Intransigeant* annonce que Louise Michel a l'intention de faire, dans les premiers jours du mois prochain, une tournée de conférences en Algérie, après s'être arrêtée à Marseille. Elle sera accompagnée du citoyen Broussouloux (?)

— Les commissaires de police de Paris ont reçu l'ordre de saisir dans tous les kiosques où il se trouvait en vente, le numéro du journal *la Gaudriole*, daté du 30 septembre, qui contient une chanson considérée comme obscène par le parquet.

— M. Merlin, administrateur des colonies, est désigné pour remplir les fonctions nouvellement créées de secrétaire général du Congo français.

— M. Boucher, ministre du commerce, a accepté l'invitation aux fêtes qui seront données à Millau (Aveyron), le 23 octobre, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats morts pendant la guerre de 1870-1871.

— On annonce que M. Clémenceau va reprendre l'ancien *Cri du Peuple*, qui soutiendrait sous sa direction la politique radicale socialiste.

— Après de très longs débats, le Conseil national Suisse a adopté, par 98 voix contre 29, le projet de nationalisation des chemins de fer, déjà adopté par le Conseil des Etats.

— A Uriage, un enfant de sept ans, en jouant avec un fusil de chasse, a tué sa sœur, âgée de cinq ans.

— On annonce la mort de sir Jhon, le grand peintre d'histoire, qui a illustré un grand nombre d'ouvrages, et notamment Shakspeare.

— L'*Officiel* publie un décret chargeant M. Hanotaux de l'intérim du ministère des colonies, durant l'absence de M. André Lebon.

— Le *Gaulois* annonce que le maître graveur Charles Courty, victime d'un accès de travail, vient d'être terrassé par la paralysie. C'est à peine s'il reconnaît ses amis.

— A Mostaganem, un des grands chefs arabes les plus estimés, Si Henni-Grand, officier de la Légion d'honneur, vient de mourir après une courte maladie.

— On assure que, malgré les sauterelles, la récolte dépassera la moyenne à Buenos-Ayres.

— Une dépêche de Lima adressée au *Herald* annonce que la Chambre des députés a adopté l'étalon d'or à la majorité d'une voix.

CHRONIQUE LOCALE

Listes électorales

A la session de novembre les conseils municipaux seront appelés à désigner les membres devant faire partie de la commission de révision des listes électorales.

En raison des prochaines élections législatives et départementales, la révision des listes aura cette année une importance capitale; nous faisons des vœux pour que la plus grande impartialité préside à leur confection.

CAHORS

Le 4^e bataillon

La réunion du Conseil municipal qui devait avoir lieu ce soir, pour trancher la question du 4^e bataillon, est renvoyée à la semaine prochaine.

M. le Maire de Cahors se rendra lundi à Toulouse pour s'entretenir avec l'autorité militaire.

La tombe de Gambetta à Nice

Ces jours derniers, des pluies diluviennes se sont abattues sur la banlieue de Nice, y occasionnant de grands dégâts. Toutes les propriétés ont été ravinées, et les chemins rendus impraticables. Au cimetière, un mur de soutènement s'est écroulé et plusieurs tombes ont été fortement endommagées. Des cercueils, entr'ouverts, ont été entraînés à plusieurs mètres par les eaux. La tombe de Gambetta a été une des plus éprouvées, et son état de délabrement exige de prompts réparations.

LE DÉDAIN DE X***

Il y a quelques jours l'*Alliance* était muette; elle a recouvré la parole. Elle a compris, sans doute, que son silence était — avec raison d'ailleurs — fort mal interprété.

Aussi, pour compenser le temps perdu à sommeiller nonchalamment sur ses lauriers (?), consciente de sa force, elle attaque à la fois tous ses adversaires pour les exterminer d'un seul coup.

Elle traite M. Delpérier de « radoteur ». Nous n'entreprendrions certes pas la défense de l'estimé directeur du *Reformateur du Lot*. Il est capable lui-même d'édifier les lecteurs sur l'*Alliance* et ses collaborateurs jeunes ou vieux.

Qu'il nous soit permis seulement de souhaiter au rédacteur anonyme de l'article en question, et à M. Brassac, de ressembler le plus possible à l'honorable M. Delpérier.

Celui-ci, en effet, a consacré sa vie, non comme tant d'autres, à se faire le plat-valet de tous les puissants pour les besoins du « bedit commerce », mais à lutter vaillamment dans les rangs de la grande armée républicaine. Il a, durant toute sa carrière, défendu la même cause; il n'a pas, comme certains de nos concitoyens, abandonné, du soir au lendemain, les idées de la veille dans l'unique espoir de servir son ambition.

A l'*Alliance*, on lève dédaigneusement les épaules à la vue de notre indiscrétion et de notre hardiesse.

Et en quoi, s'il vous plaît, avons-nous été indiscrets?

L'*Alliance* affirmait, à propos d'un article, intitulé « Nos hommes politiques » où il était question de M. François Roussel, que l'auteur de cet article n'était, non seulement le parent ni l'ami de M. Roussel, mais encore qu'il ne le connaissait pas. Nous avons alors maintes fois demandé à M. Brassac s'il maintenait son affirmation. L'*Alliance* n'a pas osé répondre sur ce point. Peu importe, d'ailleurs, son silence; le public l'appréciera, s'il ne l'a pas déjà fait.

Et maintenant, si le rédacteur anonyme de l'*Alliance* ne s'était pas, peut-être prudemment, abrité derrière l'anonymat, nous pourrions lui répondre au sujet de son dédain pour nous. Mais nous pouvons seulement nous demander quel est ce Monsieur qui prodigue ainsi son dédain à tort et à travers.

L'individu, digne du dédain de tous, est bien celui-là qui n'a pas seulement le courage de signer l'article qu'il fait.

D'ailleurs puisque nous en sommes seulement réduits à des suppositions sur la personnalité du rédacteur de l'*Alliance*, nous pouvons lui dire, en attendant mieux, qu'il est certaines gens dont le dédain vous honore... Y***

(ne pas confondre avec X*** de l'*Alliance*).

2^e A FRACASSARD

Un des nombreux rédacteurs de l'*Alliance*, retour du pays.... des singes, sans doute, veut bien, enfin, consacrer à ses adversaires — dont nous sommes, on n'en doute pas! — un article passablement aigrelet.

Le Monsieur à les nerfs agacés; sa prose s'en ressent.

Tout d'abord, M. X*** verse un pleur sur le triste sort de la « pauvre *Alliance*, déshonorée par de terrifiants croquemitaines ».

C'est d'un bon cœur, et il fera bien de récidiver souvent s'il tient à faire une abondante récolte de larmes! Ils sont si rares les cadurciens qui l'imiteraient!... Mais l'image n'est pas flatteuse, en tout cas, pour le Directeur de la feuille et ses sous-ordres.

Si nos souvenirs ne nous trompent pas, un croquemitaine est un être fantastique dont on menace les marmots. N'y aurait-il donc que des moutards à l'*Alliance*?

— Ohé! passez le biberon à Mossieu!...

Ne pensez pas cependant que croquemitaine suffise à M. X***; il ne voit encore parmi ses adversaires que capitaines Fracasse, Rastignacs, Tartarins ou bravis.

C'est une vrai débâcle... de qualificatifs aimables. Quel clystère avait... dû absorber M. X*** dans la matinée!!!

Ce dégoût anormal n'a cependant nullement influé sur l'âme calme et pure de l'incomparable X*** qui nous déclare que l'*Alliance* « essuie avec philosophie les élaboussures distinguées. — ô beauté des contrastes! — les attaques personnelles des *avale-tout-cru* affamés de réclame. »

Hum! fort peu substantielle cette réclame, pour des *avale-tout-cru*, cher Monsieur!

Enfin prenons ce qu'on nous donne et « continuons à soigner notre tirage ».

Ah dame! c'est que nous n'avons pas, nous, de ces bienfaisantes souscriptions... quasi-obligatoires qui alimentent si bien la caisse... n'est-ce pas, ô aimable contradicteur?

Et puis voilà que, sans crier gare, M. X*** monte sur ses grands chevaux et exprime tout net, à la ronde, son profond dédain pour tous ses adversaires.

Et cela « une fois pour toutes ».

Tudieu! quelle crânerie!

« L'*Alliance* entend se gouverner seule, parler ou se taire si elle veut »

C'est bien, ça, Fracassard; regimbe-toi, mon vieux.

« Et aux outrecuidants qui se flatteraient de l'entraîner à satisfaire leur curiosité... »

Re bien, Bouffoubichard!

« elle exprime, une fois pour toutes son parfait dédain, — outre —, de leur indiscrétion, — boutre! — et de leur hardiesse — outre! boutre!! foutre!!! »

M^{me} de Staël avait dit: « le dédain, excepté pour le vice, indique toujours une borne dans l'esprit ».

Elle se trompait, évidemment, d'une manière grossière; le rédacteur de l'*Alliance* a du dédain et de l'esprit à revendre!

Quant à la question du collège, l'*Alliance* a beau faire des protestations, personne ne se trompe au mobile absolument personnel et intéressé qui guide M. Brassac; il serait — pour le moment — absolument inutile d'insister, il n'y a plus personne à convaincre, hormis ceux qui ne veulent point être convaincus.

En terminant, notre adversaire nous déclare qu'il « laissera se démener les agités! »

Le poète a dit que lorsqu'

On s'enferme avec art dans un noble silence,
La dignité masque l'insuffisance.

Ne serait-ce pas le cas ici?

Constatons une fois de plus, avant de signer, que les rédacteurs, eux-mêmes, de l'*Alliance* ont tant d'estime pour leur Directeur, qu'ils n'osent pas le défendre à visage découvert.

Z***

(rien de l'*Alliance*)

Rentrée des tribunaux

La rentrée du tribunal civil de Cahors aura lieu le 16 octobre prochain.

Conférence

Nous rappelons aux intéressés que M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique, à la mairie de Cahors, le dimanche 17 octobre courant à 2 heures 1/2 du soir.

Sujet de la conférence: La trufficulture et question viticoles s'y rattachant.

Nos réservistes

Hier, on a été obligé de trouver aux soldats cantonnés dans la halle un autre logement.

Le médecin-major avait pris cependant les précautions nécessaires contre le froid; il avait fait fermer toutes les ouvertures par où le vent pouvait passer. Il avait même demandé de mettre dans cette grande salle, un poêle; mais on a pensé avec raison qu'un seul poêle ne pouvait suffire à chauffer une salle aussi vaste que la halle.

Nos réservistes ont été logés dans les salles d'examen du collège de jeunes filles.

Mort en prison

Le nommé Jacquemin Jules, âgé de 31 ans, né et domicilié à Figeac, actuellement détenu à la maison d'arrêt de Cahors, est mort des suites d'une gastro-antérite et d'alcoolisme.

Simple police

Dans son audience du 8 octobre, le tribunal de simple police de Cahors a prononcé les condamnations suivantes:

- 2 pour infraction aux règlements sur la police du roulage (1 fr. d'amende).
- 1 pour ivresse manifeste (1 franc).
- 1 pour infraction au règlement sur la police du marché (1 franc).
- 1 pour infraction au règlement sur la police des mœurs (1 franc.)
- 1 pour fermeture tardive d'un débit de boissons (1 franc).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 9 octobre 1897

Naisances

Pendarie, Laurence-Marie, Impasse Bessières, 8.

Desprats, Marceline, rue du four Ste-Catherine, 3.

Mariages

Boissières, Guillaume, cultivateur et Besse, Adéline.

Décès

Verdier, François, cultivateur, 87 ans, rue des Boulevards, 16.

Delpéch, Marie, V^e Vernet, 90 ans, rue Fondue-Haute, 15.

Jacquemin, Jules, marchand ambulant, 30 ans, rue du Château.

Laur, Louise-Marie, 9 ans, rue du Château, 17.

Arrondissement de Cahors

CRÉGOLS. — *Accident.* — Dimanche dernier, la femme Delsuc, voulut aller faire tomber les quelques fruits qui restaient encore sur ses noyers. Elle emmena, pour l'aider, le nommé Décremps Auguste, qui était muni d'une perche afin de faciliter la récolte.

Le travail était commencé, lorsque la perche glissa des mains de Décremps et s'abattit, toute droite, sur le nez de la femme Delsuc, qui, entendant quelque chose dégringoler dans l'arbre, levait la tête pour se rendre compte de ce qui se passait.

La pauvre femme a eu le nez complètement emporté. M. le docteur Delvit, appelé, a donné des soins à la blessée.

CÈNEVIÈRES. — On nous écrit:

La gelée blanche vient de faire son apparition; jeudi matin ainsi que vendredi le sol en était couvert; on se serait cru au mois de décembre. Les récoltes tardives qui n'étaient pas encore rentrées ont beaucoup souffert.

LUZÉCH. — M. Audibert, lieutenant de l'armée territoriale, est nommé à la recette ruraliste de Luzéch.

CATUS. — La fête locale aura lieu le 24 octobre courant, et la foire d'octobre sera tenue le 22 octobre, comme tous les ans.

PUY-L'ÉVÊQUE. — *Foire.* — Bœufs gras de 32 à 35 fr. les 50 kil.; attelages, prix ordinaires

Porcs gras de 70 à 130 fr. l'un; petits porcs de 10 à 20 fr. l'un.

Oies, de 7 à 10 fr. la paire; canards, de 4 à 6 fr. 50 la paire; poules, de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un; lapins domestiques, de 1 fr. 75 à 2 fr. 50 la paire.

Perdrix, 2 fr. l'une.

Blé, de 17 à 18 fr. 75 les 4/5; maïs, de 6 à 8 fr. les 4/5.

Noix, de 11 à 12 fr. l'hect.

Pommes de terre, cours des derniers marchés. Châtaignes, de 5 à 6 fr. les 4/5.

Barriques neuves, de 9 fr. 50 à 10 fr. l'une, fabriquées par de bons ouvriers.

SAUZET. — *Courses vélocipédiques.* — Voici les résultats des grandes courses qui ont eu lieu dimanche dernier, à l'occasion de la fête locale de Sauzet:

Départementale: 1^{er}, Boutaric, de Cahors, 2^e Soubirou, de Duravel; 3^e, Bessières.

Première Internationale: 1^{er}, Boutaric, de Cahors; 2^e Bongrat, de Montauban; 3^e, Dartigues, de Montauban.

Deuxième Internationale: 1^{er}, Soubirou, 2^e Monsarat, de Tournon-d'Agénais.

Honneur: 1^{er}, Boutaric; 2^e, Bongrat.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Concert.* — Programme des morceaux qui seront exécutés demain dimanche, 10 octobre, de quatre à cinq heures du soir, sur la place de la Raison, par la Société musicale les Artisans réunis: Allégo militaire (Savouret). Ouverture fantastique, première audition (Govaert). *La Caravane* (Grétry). *Ronde des Petits Pierrots* (Box).

— *Conseil d'hygiène.* — Séance du 6 octobre: Le conseil, réuni sous la présidence de M. Bouju, sous préfet, avait à son ordre du jour à examiner les affaires suivantes: Agrandissement des cimetières de Fons et de Larnagol; changement du cimetière de Seuzac (Larnagol); communications diverses. A l'unanimité, il a donné un avis favorable pour toutes ces questions.

— *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de notre ville est convoqué pour dimanche 11 octobre, à huit heures du soir.

Objet de la séance : Achat d'une bascule. Boursiers du collège et autres affaires urgentes.

FIGEAC. — Collège. — M. Bernère, professeur au lycée du Puy, est nommé professeur d'allemand au collège de Figeac, en remplacement de M. Breuil, appelé au collège d'Arras.

Rixe. — La gendarmerie, assistée du docteur Romoc, de Cajarc, vient de se transporter à Cadrien. Les nommés P. V. et S. L..., à la suite de certaines vexations de voisinage, se sont pris de querelle qui a dégénéré en rixe. Des coups nombreux ont été échangés, et des blessures graves ont été reçues de part et d'autre.

CARAYAC. — Le froid. — Le froid a déjà fait sentir ses rigueurs à Carayac. Jeudi et vendredi dans la matinée la gelée blanche couvrait la terre. Il y avait de la glace dans quelques mares. Les maïs-fourrages sont tout blancs.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Pierre Faurie dit Aquilin, âgé de 44 ans, cultivateur, domicilié à Lavercantière, inculpé de chasses sans permis, a été condamné à 50 fr. d'amende, à la remise du fusil au greffe et aux frais.

Jeanne Brunet, veuve Chastrusse, cultivatrice à Ronfillac, inculpée de vol de pêches a été relaxée des fins de la plainte; les jeunes Pourtal et Salagné, âgés de 14 ans, inculpés de complicité de ce même délit, ont été acquittés comme ayant agi sans discernement et remis à leurs parents, mais ces derniers ont été condamnés aux dépens.

L'affaire du nommé Antoine Cabanes, de Peyrilles, inculpé de vol de pommes, a été renvoyée à une audience ultérieure pour nouveaux renseignements.

Le nommé Pierre Estieu, âgé de 49 ans, maçon, né à Calès (Lot), mais domicilié à Daglan (Dordogne), inculpé de colportage d'allumettes de contrebande, a été condamné à 300 fr. d'amende et aux frais.

FUMEL. — Foire. — Bœufs et moutons, cours ordinaires.

Porcs gras, de 35 à 38 fr. les 50 kil. Volaille, vente ordinaire. Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un. Perdrix, de 1 fr. 50 à 2 fr. l'une. Lapins domestiques, environ 25 cent. la livre.

Blé, de 21 fr. 50 à 23 fr. l'hect; un hecto s'est vendu 24 fr., c'est cher. Mais nouveau, de 9 à 10 fr., vieux, de 11 à 12 fr. l'hect.

La prune est en baisse.

Silhouettes rurales

Le contrebandier d'allumettes

De trente-cinq à soixante-dix printemps. Le regard perçant, scrutateur et énergique, dénote un homme décidé, doublé d'un parfait diplomate. La mise hirsute, la barbe broussailleuse, révèlent le sauvage. S'installe nuitamment, en un anonyme réduit délabré hors le bourg, et là, vraie caricature de Faust, prépare entre les quatre murs sombres, et avec le concours d'un mystérieux phosphore, les précieux petits paquets proscrits! La besogne accomplie, notre... manière d'alchimiste, assis à l'orientale, se relève d'un bond, colle fiévreusement une oreille de Mohican aux larges brèches de la porte branlante, sonde de ses yeux de Touareg, l'obscurité troublante ou le clair de lune trompeur, et puis à la lueur incandescente d'un foyer de Cour des miracles, engouffre furtivement au fond du sac recéleur, la provision suspecte, pendant que d'étranges reflets illuminent son originale physionomie.

Une excavation naturelle, sert aussi parfois de laboratoire à cette fabrication.

C'est fini! notre homme sort, non sans avoir eu la précaution de faire disparaître à l'intérieur jusqu'au moindre vestige du délit. Il marche, court, fuit, à travers les ténèbres, dépasse le village sans le traverser, arrive, à l'aube indécise, à la porte des ménagères lointaines, où il sait qu'on l'attend. Et vite, les sous pleuvent, en échange des bonnes allumettes prohibées.

Une courte matinée, et la « saquée » de l'avisé bohème est vide.

Le voilà heureux, délivré des transes poignantes, ne redoutant plus pour l'instant, la figure rébarbative de Pandore aux aguets!

Il recommencera — incorrigible — encore et toujours, jusqu'à l'heure peut-être prochaine, où surpris et arrêté, on l'emmènera devant ces messieurs en robe noire, qui, impitoyables, l'enverront en prison attendre les futures délivrances récidivistes!

E. L.

BULLETIN FINANCIER

Le marché des fonds d'Etat a été mal impressionné par les ventes du comptant sur nos rentes et par les ventes à terme sur les fonds étrangers provenant des places européennes qui cherchent à écouler chez nous leur trop plein.

Notre 3 0/0 a baissé de 15 c. à 103,02; au comptant on cote 102,92 cours moyen. Le 3 1/2 0/0 recule de 107,15 à 107,02; L'amortissable reste à 102,40 en baisse de 10 c.

La banque de France cote 3740, le crédit Foncier s'incrit à 640; le crédit Lyonnais à 777; le Comptoir National d'escompte à 574 et la Société Générale à 524.

Le Suez a encore baissé de 5 à 3160. Nos chemins finissent: le Lyon à 1821; le Nord à 1982; l'Orléans à 1825.

La baisse est plus sensible sur les fonds étrangers. L'Italien a fléchi de 22 c. à 93,82; le Turc à 22,42 a baissé de 20 c.; la banque ottomane de 3 fr. à 605.

Le Russe 4 0/0 consolidé est à 102,75; le 3 0/0 91 à 94,47 et le 3 1/2 0/0 à 100,30.

Cependant l'Extérieure à 62 11/16 et le Portugais à 22 1/4 sont sans changement sensible.

ÉTUDE

de M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, licencié en droit, avoué à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 31, Successeur de M^e BON.

VENTE

A SUITE DE

Saisie Immobilière

EN UN SEUL LOT DES BIENS IMMEUBLES

SAISIS SUR LA TÊTE ET AU PRÉJUDICE DE MONSIEUR ALEXIS-ANTOINE-PAUL-GUSTAVE GUICHES, HOMME DE LETTRES ET DE DAME ANNE-FRANÇOISE CORNU SANS PROFESSION MARIÉS, DOMICILIÉS ENSEMBLE A PARIS RUE D'EDIMBOURG NUMÉRO 17.

Au plus offrant et dernier enchérissseur A L'EXTINCTION DES FEUX

L'Adjudication aura lieu le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, jour de mercredi à midi et heures suivantes s'il y a lieu à la barre du tribunal civil de Cahors.

Le public est prévenu qu'en vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière, dressé par M^e FRAYSSE, huissier à Luzech, en date du dix-sept juillet dernier, dûment visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le quatre septembre dernier.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heures ci-dessus indiqués, à la requête de Monsieur Gustave-Charles PAUVERT, docteur en médecine, domicilié à Vincennes, avenue des Charmes, numéro 42 bis, lequel a constitué M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, pour son avoué.

A la vente de tous les biens immeubles appartenant aux époux GUICHES-CORNU, prénommés, qualifiés et domiciliés, lesdits biens situés dans la commune d'Albas, et consistant en diverses natures de fonds.

Pour les clauses et conditions de la vente et notamment le paiement des frais et du prix d'adjudication, voir le cahier des charges dressé pour parvenir à ladite vente, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

Conformément à une clause insérée audit cahier des charges, la nue propriété seule des immeubles sera mise en vente, la jouissance en ayant été réservée à Madame Marie-Thérèse-Zélie BERCEGOL, veuve de Monsieur Joseph GUICHES, mère et belle-mère des saisis, suivant acte aux minutes de M^e Mourguès, notaire à Albas, sous sa date enregistrée.

Les biens dont s'agit seront mis en vente sur la mise à prix fixée par le poursuivant à dix mille francs en sus des charges, ci **10,000**

La présente insertion sommaire est faite en vertu de l'autorisation donnée par Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, par son ordonnance sous sa date enregistrée, laquelle a désigné l'Alliance républicaine du Lot et le Journal du Lot, journaux s'imprimant à Cahors.

Pour extrait certifié sincère Cahors, le neuf octobre mil huit cent quatre-vingt dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé :

A. DEGRANGE-TOUZIN.

Enregistré à Cahors le octobre mil huit cent quatre-vingt dix-sept, F^o C^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE FRAMOND receveur.

Pour tous renseignements concernant la vente, s'adresser à M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, avoué poursuivant la vente, en son étude sus indiquée.

Art de faire venir, sur catalogue, de maisons que vous ne connaissez pas, des montres qui vous sont garanties d'une façon illusoire, demandez dans les bonnes maisons d'horlogerie les CHRONOMÈTRES LIP, montres de haute précision à prix modiques, qui peuvent être vendues à l'essai, et qui vous sont livrées avec Bulletin de réglage et de garantie émanant de la fabrique même. On les trouve en tous genres de boîtes chez **MANDELLI, père et fils**

26, Boulevard Gambetta, Cahors Représentants de la Maison CHRISTOFFLE.

Bijouterie, Corbeilles de Mariage et Réparations en tous genres.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

Qu'en pensez-vous ?

La concurrence, en vain, plagie et se démène, La palme du succès est dure à conquérir. Car la qualité seule, au triomphe nous mène. Contre M^{me} Martine nul ne peut concourir. Une nouvelle saison est une nouvelle surprise, D'être en avant : c'est sa juste devise. Un Appréciateur.

MAISONS RECOMMANDÉES



MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements

Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.

BOUZERAND

TAPISSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 31 et 33 et rue Lastié, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays. Maison de confiance. Travail très soigné

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéros de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le chêne-chapelle d'Allouville, le hêtre de Montigny (Daniel Bellet). — Huitres et moules (Max de Nansouty). — L'emploi des puits artésiens aux Etats-Unis (Henry de Valasainte). — Sur les prétendus enregistrements photographiques de fluide-vital (Adrien Guébbard). — Aération des salles de réunion (Armand Leyritz). — Les courses dans l'armée. Notes sur l'entraînement (Richard Cross-Country). — Proverbes marins (Maurice Dibos). — L'exploitation des forêts en Californie (Félix Colomer). — Peut-on guérir le hoquet ? (Gaston Jouglu). — Quelques applications des rayons X (Eugène Hoffman). — Emploi de la baryte dans la fabrication du sucre (Ernest Liottier). — Revue des Inventions : Pied pour appareils chronophotographiques. — Sonde marine électrique. — La toupie Lofe Fuller. — Virage des épreuves au bromure d'argent. — Le chien marcheur. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Petite poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.

Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2197^e livraison (9 Octobre 1897).

Monnaie de singe, par M^{me} P. de Nanteuil. — Origines des villes françaises (Les villes neuves), par Anthyme Saint-Paul. — Deux amis, par M^{me} de Lacretelle. — L'écuver de la reine, par Arthur Dourliac. — Encore les erreurs de nos sens, par Daniel Bellet.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Chronique humoristique

M^{lle} Lili, qui a quatre ans, entend pleurer son petit frère, qui a six mois.

— C'est bien gentil, les enfants, dit-elle, mais c'est bien embêtant !

Un médecin, appelé auprès d'un malade, demande une plume pour rédiger son ordonnance :

— Excusez-moi, dit le malade, je n'ai qu'un crayon.

Peu importe, fait le médecin : toutes les armes sont bonnes !

X... déjeune. Survient un ami un peu pique-assiette.

X... : Voulez-vous faire comme moi ?

L'ami : Avec plaisir.

X... : Eh bien ! allez déjeuner chez vous.

ÉTUDE

DE
Me Louis LACAZE

Licencié en Droit, Avoué à Cahors
10, Cours de la Chartreuse, 10
(Ancienne Etude DELBREIL)

VENTE

SUR
SAISIE IMMOBILIÈRE

au plus offrant et dernier enchérisseur
EN DOUZE LOTS
AVEC RÉUNION PARTIELLE DES LOTS
De divers immeubles situés sur les
communes de Crégols et de St-Cirq-Lapopie.

Appartenant au sieur DELMAS,
Louis-Joseph-Emile, proprié-
taire à Crégols.

L'adjudication aura lieu le **MERCRE-
DI TROIS NOVEMBRE mil
huit cent quatre-vingt-dix-
Sept**, à l'audience des criées du Tri-
bunal civil de Cahors, au Palais de
Justice de la dite ville, à midi et demi.

A la requête de M. Jean BROUSSE, an-
cien greffier de la Justice de paix, demeu-
rant à Fumel (Lot-et-Garonne).

Il sera procédé le **TROIS NOVEMBRE
prochain**, à midi et demi, au Palais de
Justice, à Cahors, à la vente sur saisie-im-
mobilière des biens immeubles ci-après dé-
signés et saisis sur la tête et au préjudice
du sieur DELMAS, Joseph-Emile, proprié-
taire et maire de Crégols.

DÉSIGNATION SOMMAIRE

DES
BIENS A VENDRE

1^{er} Lot

Terre autrefois vigne, au lieu dit « La
Grave », numéro 440 P ou 439 P, section
A ou C de St-Cirq-Lapopie, de soixante-
dix-neuf ares soixante-dix centiares.

Mise à prix..... **500 fr.**
En sus des charges.

2^e Lot

1^o Bois peuplier au lieu dit « Moulin de
Laval », numéro 322 P, section D de St-
Cirq-Lapopie, de trente-un ares soixante-
treize centiares;

2^o Pré au même lieu, numéro 323 P, de
quatre-vingt-onze ares dix-huit centiares.
Mise à prix..... **1.000 fr.**
En sus des charges.

3^e Lot

1^o Pâturage au lieu dit « Moulin de La-
val », numéro 324 P, section D de St-
Cirq-Lapopie, de un are, soixante-quatre
centiares;

2^o Sol au même lieu, numéro 325 P, de
vingt-deux ares;

3^o Pâturage au même lieu, numéro 326 P,
de douze ares quatre-vingt-dix-huit centia-
res;

4^o Terre au même lieu, numéro 327 P,
de onze ares huit centiares;

5^o Bois au lieu dit « Sur le Moulin »,
numéro 318 P de Saint-Cirq-Lapopie, de
quatre ares trente-six centiares.

La nue propriété des immeubles compo-
sant ce lot est seule mise en vente.

Mise à prix..... **100 fr.**
En sus des charges.

4^e Lot

Terre au lieu dit « Champ de Beaudi »,
numéro 329, section F ou D de St-Cirq-
Lapopie, de cinquante-trois ares quatre-
vingt centiares.

Mise à prix..... **500 fr.**
En sus des charges.

5^e Lot

1^o Grange au lieu dit « Laginestière »
ou « Grange de David », numéro 27, sec-
tion A de Crégols, de soixante-dix cen-
tiares;

2^o Terre au « Pré de David », numéro
28, de vingt-un ares;

3^o Pré au même lieu, numéro 29, de dix-
neuf ares;

4^o Pré au lieu dit « Laginestière » et
« Pré de David », numéro 30, de trente-
quatre ares;

5^o Terre au même lieu, numéro 31, de
six ares vingt centiares.

Mise à prix..... **1.500 fr.**
En sus des charges.

6^e Lot

1^o Terre à « Combe de Laval » aujour-
d'hui vigne, numéro 62, section A de Cré-
gols, de trente-deux ares, quarante cen-
tiares;

2^o Sol de maison, au même lieu, numéro
63, de soixante-cinq centiares;

3^o Sol, grange, four, fournil, étables et
pâtus, au même lieu, numéro 64, de douze
ares, quatre-vingts centiares;

4^o Jardin, au même lieu, numéro 65, de
treize ares, soixante-dix centiares;

5^o Aire, au même lieu, numéro 66, de
deux ares, quarante-cinq centiares;

6^o Grange, au même lieu, numéro 67, de
quarante centiares;

7^o Volière, au même lieu, numéro 68, de
quinze centiares;

8^o Terre, au même lieu, numéro 69, de
trente-trois ares, vingt centiares;

9^o Pâturage, au même lieu, numéro 70, de
cinq ares, cinquante centiares;

10^o Vigne, au même lieu, numéro 71 P,
de un hectare, soixante-cinq ares, soixan-
te-quinze centiares.

Mise à prix..... **2.000 fr.**
En sus des charges.

7^e Lot

Bois, au lieu dit « Le Travers de Labo-
rie », numéro 79, section A de Crégols, de
soixante-treize ares.

Mise à prix..... **100 fr.**
En sus des charges.

8^e Lot

1^o Terre, au lieu dit « Pré de Parra »,
numéro 32, section A de Crégols, de vingt-
six ares, quarante centiares;

2^o Terre, au lieu dit « Pech Dodé Nord »,
numéro 34 P, section B, de cinquante-qua-
tre ares, quatre-vingt-six centiares;

3^o Pâturage, au lieu dit « Combe de La-
val », numéro 36 P, section A, de un are,
soixante-cinq centiares;

4^o Terre, au lieu dit « Champ de Beau-
di », numéro 429, section F ou D, de Saint-
Cirq-Lapopie, de dix-huit ares, quatre-
vingt-dix centiares;

Mise à prix..... **1.200 fr.**
En sus des charges.

9^e Lot

Terre, au lieu dit « Laginestière », nu-
méro 42, section A de Crégols, de soixan-
te-neuf ares.

Mise à prix..... **800 fr.**
En sus des charges.

10^e Lot

1^o Pré, au lieu dit « Moulin des Pau-
vres », numéro 451 P, section D, de Saint-
Cirq-Lapopie, de deux ares, six centiares;

2^o Pâturage, au même lieu, numéro 454 P,
de quarante-deux centiares.

Mise à prix..... **20 fr.**
En sus des charges.

11^e Lot

1^o Pâturage au lieu dit « Cévenne des Pau-
vres », numéro 481 P, section D, de Saint-
Cirq-Lapopie, de vingt-neuf ares quarante-
cinq centiares;

2^o Bois au même lieu, numéro 482, de
seize ares soixante-cinq centiares.

Mise à prix..... **20 fr.**
En sus des charges.

12^e Lot

1^o Terre au lieu dit « Pech Dodé Nord »,
numéro 31, section B, de Grégols, de qua-
tre ares vingt-cinq centiares;

2^o Terre ou bois au même lieu, numéro
32, de treize hectares quatre-vingt-dix-
huit ares quatre-vingt centiares;

3^o Pâturage au même lieu, numéro 33 P,
de trois hectares cinquante ares soixante-
quatre centiares;

4^o Terre au même lieu, numéro 34 P, de
cinquante-quatre ares quatre-vingt-six cen-
tiares;

5^o Pâturage au même lieu, numéro 43, de
dix-sept ares vingt centiares;

6^o Bois au même lieu, numéro 50, de
trois hectares neuf ares quatre-vingt-dix-
centiares.

Mise à prix..... **1.200 fr.**
En sus des charges.

Total des mises à prix : **8,940 fr.**

Réunion des Lots

Après adjudications partielles les **onze
derniers lots** seront réunis et mis en
vente sur la mise à prix formée par le total
de leurs adjudications partielles, l'adjudica-
tion du 1^{er} lot devant en tous cas demeurer
définitive.

Les frais seront payés comme il est dit au
cahier des charges dressé par M^e LACA-
ZE, avoué poursuivant et déposé au greffe
du Tribunal Civil de Cahors, où chacun
peut en prendre connaissance.

Pour extrait conforme.

Louis LACAZE.

Pour tous renseignements s'a-
dresser à M^e Louis LACAZE,
avoué poursuivant et rédacteur
du Cahier des charges.

ÉTUDE

De M^e Louis LACAZE, licencié
en droit, avoué à Cahors, 10,
cours de la Chartreuse
(Ancienne étude DELBREIL)

VENTE
SUR FOLLE-ENCHÈRE

Il sera procédé le **Mercredi trois no-
vembre mil huit cent quatre-vingt-**

div-sept, au Palais de Justice de Cahors,
à midi et demi,

A LA VENTE SUR FOLLE-ENCHÈRE AU
PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSSEUR,
EN UN SEUL LOT

D'UNE

USINE

pour Tuilerie et Briqueterie mécaniques
située à

BOISSIÈRES

Canton de CATUS (Lot)

et ses dépendances

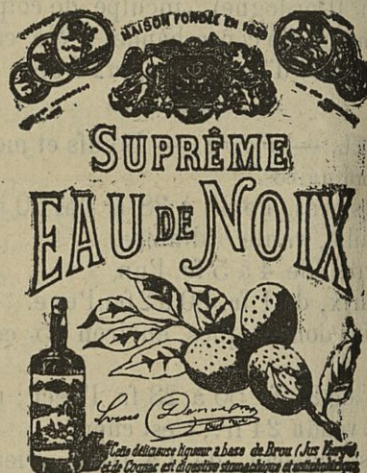
comprenant faïencerie, hangars, tours, fours
circulaires, séchoirs, cheminées, ateliers de
fabrication, deux générateurs de vapeur de
Flaud, deux machines à vapeur de Raullet,
un tour monté en fer, fonte et bois, machi-
nes à briques système Chambrette avec bro-
yeur et toile sans fin, machine à friction,
malaxeur épurateur système Boulet, mala-
xeur à axe vertical, huit presses relaxeu-
ses, une presse à balancier, une turbine en
fonte, cinquante filières, meules, etc., une
machine système Herthel, une machine sys-
tème Damages, trois cent mètres environ
porteurs de Decauville avec plaques et
waggonnets, etc., etc., et divers immeubles;

Le tout contigu à la route départementale
de Cahors à Gourdon, à quinze kilomètres
de Cahors et à deux kilomètres de la station
de St-Denis-Catus, (Ligne Paris-Brive-Ca-
hors-Montauban-Toulouse).

L'Usine et ses dépendances sont exploi-
tées par M. Gustave Milot, briquetier, qui
en est fermier et locataire au prix de trois
mille cinq cents francs par an, les impôts,
patentes et assurances (environ 400
francs) demeurant à sa charge.

Mise à prix : Dix **10.000** fr.
mille francs, ci.....

En sus des charges.
L'avoué poursuivant,
Louis LACAZE.



Louis DENOIX, Brive la Gaillarde
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE
SPÉCIALITÉS:
Anisette et Liqueurs supérieures
Sirops garantis
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste)
double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

REPRÉSENTANTS demandés
dans toutes
les communes pour placer montres,
pendules, réveils, couverts, couteaux
et articles utiles; maison sérieuse.
Portes remises. Envoi des instruc-
tions gratis. Ecrire au gérant des
Producteurs réunis, 81, rue des Ar-
chives, Paris.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture
à Paris
56, Rue de Bondy

EXIGER
LA MARQUE
DE FABRIQUE
et le
Wam CHRISTOFLE
en toutes
lettres.

Envoi franco
du
Catalogue

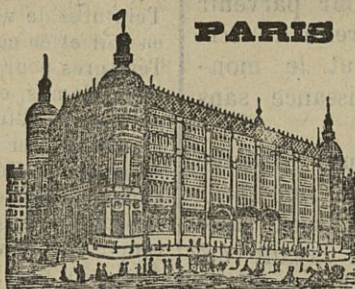
Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, Bd Gambetta 26.

CARTE DU LOT

MISE A JOUR ET DONNANT TOUS LES
CHEMINS DE FER
EN PROJET OU EN CONSTRUCTION

En vente au Bureau du Journal :

0,30 centimes; sur Carton, **0,75** centimes



Printemps
NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui
n'auraient pas encore reçu notre
Catalogue général illustré
« Saison d'Hiver », d'en faire
la demande à

MM. JULES JALUZOT & Co, Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt
gratuit et franco.



OMEGA
MONTRES DE PRÉCISION

Or, Argent, Acier, Nickel, toutes grandeurs
Série exacte. — Réglage parfait.
Mise à l'heure instantanée.
Pièces interchangeables
Réparation facile. — Solidité.

Omega possède un échappement
à ancre fixe, Levées
visibles, Double Plateau
Spiral Breguet, Balancier compensé.
est une Montre réelle-
ment supérieure à un
Prix modéré.
Omega donne des résultats
qu'aucune autre Montre
de ce Prix n'a atteints jusqu'ici.

SE TROUVE
chez
MANDELLI, père & fils
26, Bd Gambetta,
CAHORS

Représentants de la
Maison CHRISTOFLE

BIJOUTERIE
CORBELLES DE MARIAGE
et Réparations en tous genres